

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail – Patrie

REGION DU LITTORAL

DEPARTEMENT DU NKAM

COMMUNE DE YABASSI

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

LITTORAL REGION

NKAM DIVISION

YABASSI COUNCIL

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°004/AONO/C-YABASSI/CIPM/2025 DU 27 JANVIER 2025

POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE (04) FORAGES A PMH DANS LES LOCALITES : YAGOM, NDOGPO'O, BONABA ET BANOUGA DANS LA COMMUNE DE YABASSI, DEPARTEMENT DU NKAM, REGION DU LITTORAL

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'Exercice 2025, le Maire de la Commune de YABASSI lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour la réalisation des travaux DE CONSTRUCTION DE QUATRE (04) FORAGES A PMH DANS LES LOCALITES : YAGOM, NDOGPO'O, BONABA ET BANOUGA DANS LA COMMUNE DE YABASSI.

2. Consistance des travaux

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont détaillés dans le cadre du devis quantitatif et estimatif.

3. Allotissement

Les travaux sont subdivisés en un lot unique.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **trente-quatre millions (34 000 000) Francs CFA.**

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de trois (03) mois. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises camerounaises de bonne moralité. Ces entreprises devront justifier des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux d'énergie solaire.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP), Exercice 2025 de la République du Cameroun, sur la ligne d'imputation budgétaire n°.....

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à **six cent quatre-vingt mille (680 000) Francs CFA**, et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres.

L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance

d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du MO / MOD aux heures ouvrables au bureau des marchés publics de la Commune de Yabassi, BP : 10 Yabassi, téléphone : 679 41 72 45, dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté **en ligne** sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue aux heures ouvrables à la Mairie YABASSI, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable *des frais d'achat du DAO de cinquante-trois mille (53 000) FCFA* Payable à la recette municipale de YABASSI.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées (point 10) pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12. Remise des offres

Pour la soumission hors ligne, l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Mairie de YABASSI, au plus tard le 21 février 2025 à 11 heures et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°004/AONO/C-YABASSI/CIPM/2025 DU 27 JANVIER 2025

POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE (04) FORAGES A PMH DANS LES LOCALITES : YAGOM, NDOGPO'O, BONABA ET BANOUGA DANS LA COMMUNE DE YABASSI, DEPARTEMENT DU NKAM, REGION DU LITTORAL

«A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement»

13. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu 21 février 2025 à 12 heure par la CIPM de la Commune de YABASSI sise à Commune de YABASSI.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordées par la Commission, l'offre sera rejetée.

15. Critères d'évaluation

15.1 Critères éliminatoires

Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment:

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- du non-respect de 18 critères essentiels sur 24;
- de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- Absence de CCAP et CCTP paraphés à chaque page, signés et datés à la fin assorti de la mention assorti de la mention « lu et approuvé » ;
- Absence de l'attestation de visite du site, du rapport avec une photo couleur montrant une place de la localité ressortant le nom sur une plaque ;
- de l'absence d'un Conducteur des travaux ayant au moins la qualification exigée dans le dossier d'Appel d'Offres ;
- de l'absence de la rubrique « organisation, méthodologie et planning »;

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- | | |
|--|---------|
| - la présentation des offres (03 rubriques) | oui/non |
| - les références de l'entreprise (02 rubriques) | oui/non |
| - LA CAPACITE FINANCIERE (02 rubriques) (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre D'affaires, attestation de solvabilité financière) | oui/non |
| - le personnel d'encadrement (09 rubriques) | oui/non |
| - la disponibilité du matériel (02 rubriques) | oui/non |
| - l'organisation et la compréhension du projet (06 rubriques) | oui/non |

16. Attribution :

Le Maître d'Ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

17. Nombre maximum de lots :

Lot unique

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de YABASSI (téléphone :.....) ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, le MO au numéro 691 63 84 07

YABASSI, le _____

Le MAIRE

Copies :

- ARMP/LT
- DDMAP/NKAM
- Président CIPM/Commune YABASSI
- Affichage
- chrono



**OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER IN EMERGENCY PROCEDURE
N°004/AONO/C-YABASSI/CIPM/2025 DU 27th JANUARY 2025
FOR THE CONSTRUCTION WORKS OF FOUR (04) BOREHOLES AT YAGOM,
NDOGPO'O, BONABA ET BANOUGA, YABASSI COUNCIL, NKAM DIVISION,
LITTORAL REGION**

1. Subject of the invitation to tender

As part of the implementation of the Public Investment Budget for the year 2025, the Mayor of YABASSI, contracting authority, launches an Open National Invitation to tender in emergency procedure FOR THE CONSTRUCTION WORKS OF A MINI WATER SUPPLY OF BONEPOUPA 2, YABASSI COUNCIL.

2. Nature of works

The works of this invitation to tender are described in the descriptive and quantitative estimates.

3. Allotment

Single lot.

4. Estimated cost

The estimated cost of the operation following preliminary studies is **sixteen millions (16 000 000) CFA**.

5. Estimated execution deadline

The maximum time frame provided for by the Project Owner or Delegated Project Owner for the execution of works subject of this invitation to tender is three (03) months. This time frame shall run from the date of notification of the administrative order to commence the services.

6. Participation and origin

Participation in this tender is open on equal terms, to Cameroonian law firms with technical, financial and legal capacity to carry out solar energy works.

7. Funding

The works under this invitation to tender shall be financed by the Public Investment Budget (PIB), fiscal year 2025 of the Republic of Cameroon, imputation

8. Bidding method

The mode of submission selected for this consultation offline.

9. Bid bond

Each bidder must include in his administrative documents, a hand-endorsed bid bond, issued by a financial body or institution approved by the Minister in charge of finance to issue bonds for public contracts and whose list appears in document 14 of the Tender File (TF), of an amount of **six hundred and eighty thousand (680 000) F CFA** and valid for thirty (30) days beyond the original date of the validity of the offers.

The absence of the bid bond issued by a first-rate bank or financial body of first category authorized by the Minister in charge of Finance to issue bonds for public contracts shall lead to the immediate rejection of the offer. A bid bond submitted but that does not have any relation with the consultation concerned shall be considered as absent. The bid bond presented by a tenderer at the bid opening session shall not be accepted.

10. Consultation of Tender File

The hard copy of the file may be consulted free of charge during working hours YABASSI Council, as soon as this notice is published.

It may equally be consulted **online** on the ARMP website (www.armacm.cm).

11. Acquisition of tender file

The hard copy of the file may be obtained at working hours at YABASSI Council as of

publication of this Offer, against presentation of a receipt of payment of a nonrefundable sum of **fifty three thousand (53 000) FCFA** to the YABASSI municipal treasury as soon as this notice is published.

It is equally possible to obtain the electronic version of the Tender File by downloading it free of charge through the addresses indicated above. However, online submission is subject to the payment of Tender File purchase fees.

12. Submission of bids

Each bid shall be drafted in English or French

For submission off line, the offer in seven (7) copies including the original and six (6) copies marked as such, should reach at YABASSI council no later than the 21th February 2025 at 11 am and should carry the indication:

**OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER IN EMERGENCY PROCEDURE
N°004/AONO/C-YABASSI/CIPM/2025 DU 27th JANUARY 2025
FOR THE CONSTRUCTION WORKS OF FOUR (04) BOREHOLES AT YAGOM,
NDOGPO'O, BONABA ET BANOUGA, YABASSI COUNCIL, NKAM DIVISION,
LITTORAL REGION**

«To be opened only during the bid-opening session»

13. Admissibility of bids

The administrative documents, the technical offer and the financial offer must be placed in separate envelopes and submitted in a sealed envelope.

The Project Owner shall not accept:

- Bids bearing information on the identity of the tenderers;
- Bids submitted after the closing date and time for submission of bids;
- Envelopes without indication on the identity of the Invitation to Tender;
- Bids non-compliant with the bidding mode;
- Failure to comply with the number of copies specified in the RPAO or offer in copies only;

Any incomplete offer in accordance with the prescriptions of the Tender File shall be declared inadmissible. Especially the absence of a bid bond issued by a financial body or institution approved by the Minister in charge of Finance to issue bonds for public contracts or the failure to comply with the model documents of the Tender File shall lead automatically to the rejection of the bid without any other procedure. A bid bond submitted but not relating to consultation concerned shall be considered as absent. A bid bond presented by a bidder during the bid opening session shall not be accepted.

14. Opening of bids

The bids shall be opened in single phase and shall take place on the 21th February 2025 at 12 pm by the Internal Tender Board of YABASSI Council at YABASSI Council.

Only tenderers may attend this opening session or be represented by a person of their choice, duly authorized, even in case of a group of companies.

Under pain of being rejected, the required administrative documents must be submitted in originals or copies certified by the issuing service or the relevant administrative authority, in accordance with the provisions of the Special Regulations of the invitation to tender. They shall be no later than 3 (three) months old from the original deadline for the submission of tenders or must have been issued after the date of signature of the Tender Notice.

In case of absence or non-conformity of a document in the administrative file during the opening of bids, after a 48(forty-eight) hours deadline granted by the Board, the file shall be rejected.

15. Evaluation criteria

15.1 Eliminary criteria

The eliminary criteria include:

- Absence of bid bond at the opening of bids;
- Failure to submit, beyond the 48 (forty-eight) hours deadline after the opening of bids, a document of the administrative file deemed non-compliant or absent (except the bid bond);
- False declarations, fraudulent schemes or forged documents;

- Failure to comply with 18 essential criteria on 24;
- Absence of the sworn statement for not having abandoned contracts during the last three years;
- Absence of a quantified unit price in the financial offer;
- Absence of an element in the financial offer (submission, BPU, DQE);
- Absence of integrity charter dated and signed
- Absence of the dated and signed commitment statement to comply with environmental and social clauses
- Absence of The Special Administrative Clauses and the Special Technical Conditions paraphrased, signed and dated followed by the mention «read and approved»;
- Lack of the attestation of the site inspection, the report, with a color picture showing a place of the locality;
- Absence of a Works Manager having at least the qualification requires in Tenders invitation
- Absence of the « organization, methodology and planning» in the technical file.

15.2 Essential criteria

The criteria of qualification of the candidates will focus on:

- | | |
|--|---------|
| - Presentation of tenders (03 rubrics) | yes/no |
| - References of the company (02 rubrics) | yes/no |
| - Financial capacity; (Access to a line of credit or other financial resources, turnover, attestation of financial solvency); (02 rubriques) | oui/non |
| - Administrative personnel (09 rubrics) | yes/no |
| - Availability of equipment (02 rubrics) | yes/no |
| - The organization and understanding of the project (06 rubrics) | yes/no |

16. Award of contract

The Project Owner shall award the contract to the bidder whose bid meets the required technical and financial qualification criteria and whose offer was evaluated as the lowest by including as the case may be, the rebates proposed

17. Maximum number of lots:

Single lot.

18. Duration of validity of bids

Bidders shall remain committed to their offers for ninety (90) days as from the deadline set for the sub-mission of tenders.

19. Further information

Additional information may be obtained during working hours from YABASSI (telephone...) Council or online on the COLEPS platform via <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>.

20. Fight against corruption and malpractices

For any denunciation of corruption attempt practices, facts or acts, please call the National Anti-Corruption Commission (NACC) on 1517, the Authority in charge of Public Contracts (MINMAP) (SMS or call) on (+237) 673 20 57 25 and 699 37 07 48.

YABASSI, the

The Mayor

Copies:

- ARMP/Lt
- Division Delegate of Public Contract/Nkam
- Chairperson of the YABASSI Internal Tender Board,
- Notice board
- File

